

AVIS PUBLIC

Je donne avis que le mardi 7 décembre 2021, à 19 h 30, le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent tiendra une séance publique virtuelle à la mairie d'arrondissement située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, pour statuer sur 2 demandes de dérogation mineure au règlement numéro RCA08-08-0001.

La première demande de dérogation mineure concerne la propriété située au 2911, avenue Marie-Curie et a pour objet de permettre un agrandissement de ce bâtiment industriel dont le revêtement extérieur ne respecte pas toutes les normes applicables.

La deuxième demande de dérogation mineure concerne la propriété située au 3300, rue Griffith et a pour objet de régulariser l'installation d'un revêtement extérieur qui ne respecte pas toutes les normes applicables.

En vertu de l'arrêté ministériel 2021-102 du 5 février 2021, toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.

Ainsi, toute personne peut transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier, pendant 15 jours suivant la publication de l'avis, afin que le conseil puisse en apprécier la valeur avant de rendre une décision. Pour toute question relative à cette procédure veuillez téléphoner au (514) 855-6000 poste 4248.

Les commentaires écrits peuvent être soumis par courriel à l'adresse suivante : **saint-laurent@ville.montreal.qc.ca** ou par courrier au **777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent (Québec) H4M 2M7**.

Fait à Montréal, le 10 novembre 2021

Benoit Turenne
Secrétaire du Conseil d'arrondissement substitut